

## Communiqué de presse

**Date:**  
16 novembre 2016

**Embargo:**  
---

**Contact:**  
Vinzenz Mathys, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)

# La FINMA fixe ses objectifs stratégiques pour la période 2017-2020

**L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA s'est fixé des objectifs stratégiques pour la période allant de 2017 à 2020. Ces objectifs indiquent quelles seront les priorités de la FINMA pour remplir son mandat légal. L'accent est mis sur une forte capitalisation des établissements financiers, un comportement commercial correct, une surveillance et une réglementation ouvertes à l'innovation et la lutte contre les nouvelles formes de risque.**

En définissant sept objectifs stratégiques, la FINMA fixe les priorités de son activité pour les quatre prochaines années. Ces objectifs indiquent comment la FINMA remplira son mandat légal et comment elle abordera les nouveaux défis qui l'attendent. Le Conseil fédéral a approuvé ces objectifs stratégiques aujourd'hui. Ils se fondent sur le travail efficace des dernières années mais apportent des accents nouveaux correspondant à l'évolution de l'environnement. Ainsi, huit ans après la création de la FINMA, son développement organisationnel en tant qu'autorité n'a plus une importance de premier plan. En revanche, les travaux se concentrent entre autres davantage sur la manière d'aborder les opportunités et les risques liés au progrès technologique.

### **Protéger les créanciers, les assurés et le système**

Les nouveaux objectifs stratégiques soulignent notamment l'importance de la stabilité des établissements financiers. La FINMA veut continuer de s'assurer, à titre d'élément central d'une place financière sûre, que les banques et les assurances restent bien capitalisées (objectif 1). Elle souhaite aussi continuer à protéger les créanciers et les assurés dans sa manière de gérer le changement structurel du marché financier (objectif 4). Il faut de plus désamorcer la problématique du *too big to fail* en prévoyant des plans d'urgence fonctionnels et des stratégies crédibles en matière de *resolution* (objectif 3).

### **Promotion d'un comportement commercial correct**

La lutte contre les mauvais comportements prend une importance de premier plan, en particulier concernant le blanchiment d'argent. Ainsi, la FINMA continuera de s'appuyer aussi bien sur une surveillance aussi prévoyante que possible que sur des mesures d'*enforcement* visant un effet préventif (objectif 2).

### **Une surveillance et une réglementation ciblées et ouvertes à l'innovation**

Le succès à long terme de la place financière suisse dépend entre autres de sa capacité à innover. C'est pourquoi l'ouverture face à l'innovation doit gagner en importance dans les activités de réglementation et de surveillance de la FINMA. La FINMA soutient donc la réduction des obstacles réglementaires inutiles perturbant la concurrence et la création de conditions-cadres adaptées pour les prestataires de services financiers innovants (objectif 5). De plus, la FINMA continuera d'adopter une position fondée sur des principes dans sa propre réglementation des marchés financiers et de promouvoir une équivalence intelligente à l'égard des prescriptions internationales pertinentes (objectif 6).

### **De nouveaux gains d'efficience dans la surveillance**

La FINMA veut de plus continuer d'améliorer son efficience, aussi bien dans sa propre activité de surveillance que dans l'audit prudentiel délégué aux sociétés d'audit. Les ressources internes ainsi libérées seront utilisées de manière ciblée pour analyser et limiter les risques qui apparaîtront, par exemple dans le domaine de la cybercriminalité (objectif 7).